



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03 JUIN 2016

Lieu : EWETA – Brasserie de l'Ange à Orval.

Heure : 9 H 30

Présents, excusés et procurations : voir documents annexés.

Pour l'EWETA : Dominique NOTHOMB, Sognia ANGELOZZI, Corine DEMANY et Laetitia ELLEBOUDT.

Monsieur DELAVEUX préside la réunion.

Ordre du jour

1. Approbation du PV du CA du 17 mai 2016.
 2. Préparation de l'Assemblée Générale
 3. Analyse du rapport annuel 2015
 4. Approbation du transfert des 10 points APE vers l'ETA l'Atelier
 5. Composition du CA et parité du CA : annonce du point à analyser par le CA du 30.08.2016
-

Le quorum est atteint, le CA est valablement constitué.

M. DELAVEUX rappelle qu'un point exceptionnel relatif aux négociations sectorielles est ajouté à l'ordre du jour de ce CA vu les derniers échanges entre partenaires sociaux. Le front commun syndical attend notre réaction à leur contre-proposition. Les administrateurs en ont été avertis par mail.

M. PROCUREUR demande que ce point puisse être débattu et approuvé par l'Assemblée Générale suivant ce CA.

Le CA accepte la proposition, le point négociations sectorielles sera abordé dans la partie Assemblée Générale extraordinaire.

1. Approbation du PV du CA du 17 mai 2016

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Préparation de l'Assemblée Générale

M. DELAVEUX signale que l'Assemblée Générale statutaire sera suivie d'une Assemblée Générale extraordinaire.

Dans cette seconde partie, il y aura une présentation par Hélène Adam et Philippe Manset du projet européen Transition insertion. S'ensuivra le point relatif aux négociations sectorielles suivant la demande formulée supra par le CA.

3. Analyse du rapport annuel 2015

Le Président M. DELAVEUX présentera seul, cette année, le rapport moral et le rapport d'activités.

M. CHARDON présentera le bilan financier de l'année écoulée.



4. Approbation du transfert des 10 points APE vers l'ETA l'Atelier

Suivants les derniers départs du personnel de l'EWETA, 28 points APE ont été libérés. Une partie de ces points sont réutilisables sur les postes actuellement en place au sein du secrétariat. 14 points seront en revanche perdus sauf si l'EWETA décide dans les prochains mois d'autres engagements.

Des points peuvent être toutefois cédés à une autre structure relevant du même secteur. C'est dans ce cadre que M. GOFFINET avait exprimé la demande, au Bureau du 15 mars dernier, de récupérer 10 points APE que son ETA avait cédé, en 2009, à ODETA et ensuite à l'EWETA.

Vu la situation de perte, à terme, des points APE EWETA, vu les délais de remplacement proches et enfin vu l'historique des points APE dont une partie fut cédée par l'ETA l'Atelier à l'EWETA, le Bureau dans son ensemble avait émis un avis favorable pour le transfert de 10 points APE vers l'ETA l'Atelier. L'ETA s'engageant à restituer ces points en cas de position contraire du Conseil d'administration de l'EWETA.

Le Conseil d'administration à l'unanimité marque son accord sur ce transfert de 10 points à l'ETA l'Atelier.

5. Composition du CA et parité du CA : annonce du point à analyser par le CA du 30.08.2016

M. DELAVEUX informe que nous devons nous préoccuper de la mise en conformité pour 2018 de la parité hommes-femmes de notre Conseil d'administration.

Sur les 39 administrateurs(trices) composant notre CA actuellement, 8 femmes sont présentes au lieu des 13 requis selon la loi qui requiert un équilibre minimum de 1/3-2/3.

Ce point sera porté à l'ordre du jour du CA du 30 août 2016.

Serge DELAVEUX,
Président.